



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



**Tony MARTIN**  
Secrétaire général

Paris, le 03 mai 2019

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le SNAPS est le syndicat majoritaire des personnels techniques et pédagogiques du ministère des Sports, comprenant notamment les Conseillers Techniques Sportifs (CTS), qui exercent leurs missions auprès des fédérations sportives.

Dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi de transformation de la fonction publique, vous allez aujourd'hui étudier, en commission des lois, l'amendement CL863 présenté par le Gouvernement. Cet amendement crée une possibilité de détachement d'office des fonctionnaires exerçant leurs missions auprès d'une personne morale de droit privé. C'est spécifiquement la situation des CTS, telle que décrite à l'article L131-12 du Code du sport.

Le SNAPS tient à vous alerter sur les risques majeurs de déstabilisation de l'ensemble du sport français que comporte cet amendement, et plus généralement, le projet gouvernemental de détachement des CTS dans les fédérations sportives.

1. Accompagnés de compensations financières, ces détachements entraîneraient un surcoût pour l'Etat qui n'est aujourd'hui pas suffisamment évalué, comme le stipulent le document de travail du ministère des sports intitulé « déploiement détachement CTS » (récemment divulgué dans les médias), mais aussi le rapport n°2018-M-13 de l'Inspection Générale de la Jeunesse et des Sports relatif aux CTS.
2. Le projet prévoit aussi que la compensation financière qui serait attribuée aux fédérations sportives pour prendre en charge la masse salariale des CTS qu'elles accueilleraient en détachement serait pondérée en fonction de l'autonomie financière de chaque fédération. Autrement dit, le Gouvernement projette de mettre à contribution très rapidement les fonds propres du mouvement sportif. Ceux-ci ont pourtant déjà lourdement été impactés par la diminution des crédits du CNDS, le refus de dé plafonner les taxes affectées prélevées sur la FDJ, la fin des emplois aidés et la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales.
3. Les fédérations sportives ont très majoritairement fait connaître ces derniers jours leur opposition à ces détachements. L'absence de renouvellement des fonctionnaires détachés implique la diminution progressive des compensations financières. A terme, le mouvement sportif devrait se passer de l'aide en ressources humaines que représentent les 1600 CTS. Soit environ 120M d'euros par an. Il ne sera pas possible d'y parvenir sans une augmentation significative des coûts de pratique, limitant ainsi l'accès au sport pour les moins aisés.

**A Mmes les Députées & Mrs les Députés de la commission des lois**



**SNAPS - 1 Av Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13**

☎ 01.58.10.06.53 ou 54 - Courriel : [snaps@unsa-education.org](mailto:snaps@unsa-education.org)

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



4. Le projet gouvernemental inclut la fin immédiate et définitive de tout recrutement de CTS dès cette année. Plus aucune mutation sur ces postes ne sera possible, sauf en détachement. Par conséquent, dès septembre, les départs de CTS (retraites ou mutations) ne seraient plus remplacés par des agents directement et intégralement pris en charge par l'Etat. Si aucun fonctionnaire n'est prêt à partir en détachement pour reprendre ces missions, les fédérations ne percevront pas de compensations financières. Elles devront assumer seules et immédiatement la charge de ces postes, ou mettre fin à certaines de leurs activités. Les CTS exerçant des missions essentielles pour le fonctionnement, le développement et la performance du sport français, on conçoit mal comment autant d'activités pourraient être stoppées.
5. Le mémo « déploiement détachement CTS » évoque le surcoût du détachement et estime la compensation entre 110% et 137% du coût actuel d'un CTS pour l'Etat. Ce surcoût est principalement dû au différentiel de charges mais doit être affiné. Nous avons soulevé plusieurs éléments qui impactent à la hausse le coût du passage sous la convention collective nationale du sport et qui n'avaient pas été pris en compte par les services ministériels : calcul du temps de travail et temps de récupération (notamment sur les déplacements et les stages), gestion RH (congrés, arrêts de travail, contentieux, etc.), création d'un comité social et économique... Au total, et comme le souligne le rapport n°2018-M-13 de l'IGJS, « *le transfert des CTS aux fédérations sportives entraînerait pour l'Etat des charges difficilement soutenables dans le contexte budgétaire actuel* ».
6. Outre l'aspect financier, se pose la question des compétences. Nos collègues expriment massivement leur attachement au service public et refusent leur détachement. Déjà 1200 d'entre eux ont signé un courrier à la Ministre en ce sens. D'après nos sondages, environ 80% refuseraient leur détachement et 10% à 15% partiraient entraîner des équipes étrangères. Ces agents qui sont aujourd'hui les ingénieurs et les cadres supérieurs du sport fédéral risquent de laisser un vide de compétences considérable qu'il faudra des années pour combler. Certains sont déjà contactés par les équipes nationales étrangères. La situation délétère engendrée par le projet gouvernemental déstabilise profondément nos collègues qui s'interrogent sur leur avenir au sein du sport français, alors qu'ils en sont les experts.
7. Le statut actuel des CTS permet une rotation simplifiée des effectifs, notamment autour des responsabilités nationales. En dehors des disciplines fortement professionnalisées (qui seraient à même de proposer des CDD d'usage et disposeraient d'un vivier d'emplois suffisamment important pour se reconverter), il sera très difficile de mettre un terme à des missions d'entraîneurs nationaux recrutés en CDI ! Le risque de multiplier les contentieux et de paralyser notre système est grand.
8. Alors que l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 devrait inciter à porter une politique sportive ambitieuse, le Gouvernement s'évertue à déstabiliser le système de formation et de préparation de nos sportifs de haut niveau. Tous les acteurs veulent pourtant conserver le dispositif des CTS.



**SNAPS - 1 Av Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13**

☎ **01.58.10.06.53** ou 54 - Courriel : [snaps@unsa-education.org](mailto:snaps@unsa-education.org)

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



*Syndicat National des Activités Physiques et Sportives*

9. Les CTS mettent en œuvre les politiques sportives de l'Etat et celles des fédérations. Ils sont des conseillers indépendants placés auprès des dirigeants sportifs. Ils assurent une pérennité et une stabilité auprès des instances bénévoles. Ils portent directement au cœur du mouvement sportif les orientations ministérielles. Ils contribuent à éviter des dérives qui, parfois, sans être illégitimes, peuvent être malheureuses si le point de vue des techniciens n'est pas pris en considération. Or, en détachement, les CTS passeraient sous l'autorité des présidents de fédérations. Ils exerceraient alors un travail d'agent de développement fédéral, c'est à dire bien autre chose qu'un travail de CTS. Et surtout, l'Etat se priverait de sa capacité à infléchir le développement du sport français comme il a pu le faire par le passé, notamment en matière de sport périscolaire, de pratique féminine, de sport-handicap, de lutte contre le dopage, de sport-santé, d'insertion par le sport, etc. Bref, autant de politiques publiques qu'il ne pourra plus initier sans les CTS.

Pour toutes ces raisons, le SNAPS est fortement opposé au détachement des CTS dans les fédérations sportives. Nous vous demandons de rejeter l'amendement CL863 qui aggrave le risque de recours coercitif au détachement d'office. Dans le même ordre d'esprit, nous vous encourageons à rejeter l'instauration du détachement d'office, mesure nouvelle prévue à l'article 28 du projet de loi de transformation de la fonction publique.

Je reste à votre disposition pour toutes explicitations concernant les statuts de ces agents et l'incompatibilité de la proposition du gouvernement ainsi que les conséquences sur le sport français à court et moyen terme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le SNAPS, le Secrétaire général,

Tony MARTIN



**SNAPS - 1 Av Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13**

☎ **01.58.10.06.53** ou 54 - Courriel : [snaps@unsa-education.org](mailto:snaps@unsa-education.org)

Site : <http://snaps.unsa-education.org>